

# **DICRIM**

**Document d'information communal sur les risques majeurs**

## **Mazaugues**



**informez-vous**

# Risque inondation

## QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue trois types d'inondation :

- l'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit mineur et/ou remontée de la nappe d'eau souterraine,
- l'inondation par ruissellement urbain liée à l'imperméabilisation des sols en zone urbanisée,
- l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses.

La commune de Mazaugues est soumise à un risque d'inondation lié à l'Issole, le Caramy, les grand et petit Gaudin et autres petits ruisseaux.

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE INONDATION

### PREVENTION

Entretien régulier des cours d'eau.

Obligation des propriétaires riverains des cours d'eau non domaniaux : curage régulier du lit pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et profondeur naturelles, entretien des rives et berges leur appartenant, suppression des embâcles et débris pour maintenir l'écoulement naturel des eaux

### PREVISION

La procédure de vigilance météorologique permet aux autorités responsables de l'Etat de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, le maire et les radios locales.

Une carte de vigilance météorologique est élaborée deux fois par jour par Météo-France.

### PROTECTION

Lorsque plusieurs communes sont concernées et si la situation le justifie, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) peut être déclenché par le préfet. Au niveau communal, le maire est chargé d'assurer la sauvegarde de la population. En cas d'évènement majeur, le plan communal de sauvegarde est déclenché.

## CONSIGNES GENERALES FACE A UNE INONDATION

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : sauvegarde informatique, album de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants,
- identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiriaux, évents,
- amarrer les cuves, etc.
- repérer les stationnements hors zone inondable,
- prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

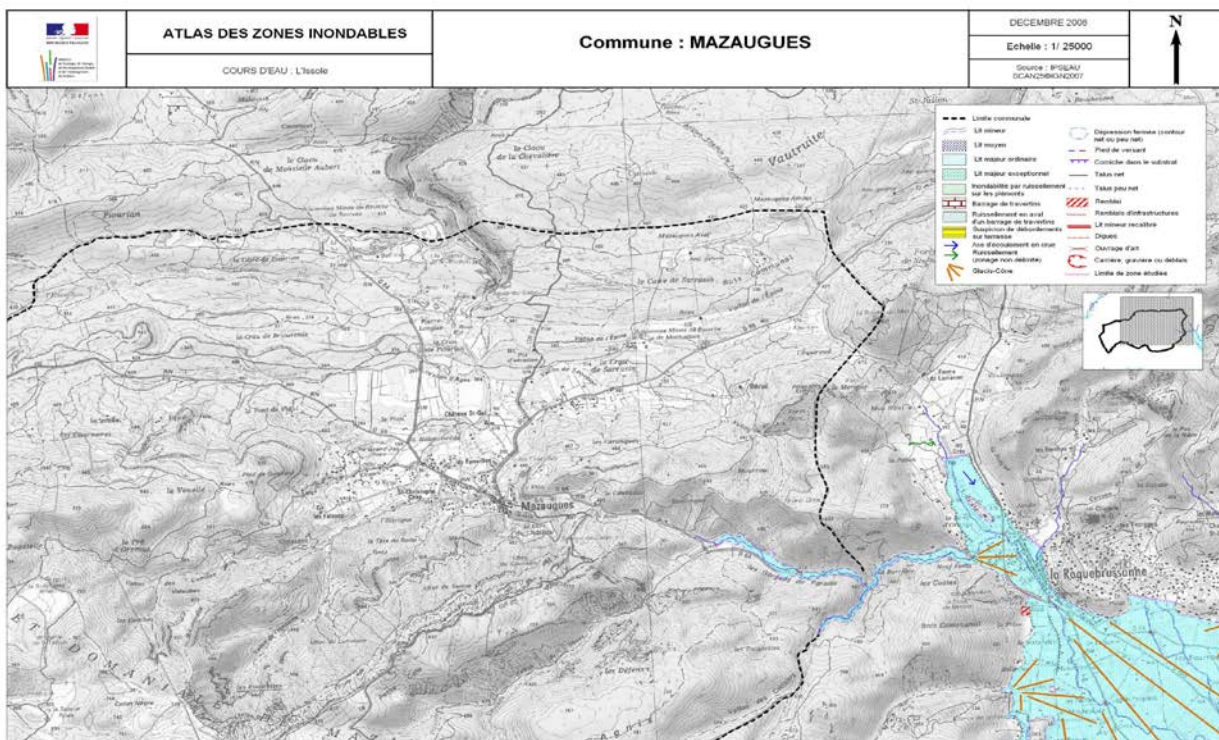
- aérer,
- désinfecter à l'eau de javel,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

**vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'INONDATION**  
**consultez le dossier déposé en mairie**  
**consignes en cas d'inondation**

	▶ fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations		▶ montez à pied dans les étages		▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
	▶ fermez le gaz et l'électricité		▶ écoutez la radio ▶ respectez les consignes des autorités		▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

**CARTOGRAPHIE DU RISQUE INONDATION**

Sources : atlas des zones inondables, BD TOPO IGN, SCAN 25 IGN



# Risque feu de forêt

## QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORET ?

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Les principaux feux de forêt recensés sur la commune de Mazaugues date de 1973 (50 hectares) et en 2008 (3 hectares au lieu-dit Les Esconaières)

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE FEU DE FORET

### PREVENTION

Il existe dans le département des réglementations de l'emploi du feu et du débroussaillage définies par arrêté préfectoral, documents consultables en mairie.

Pour informer les promeneurs sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers du Var, la préfecture publie quotidiennement, pendant la période du 21 juin au 30 septembre, une carte matérialisant le niveau de risque incendie par massif permettant de réglementer la pénétration dans les massifs, la circulation et le stationnement sur certaines voies les desservant.

Les membres du Comité Communal Feu de Forêt, sous l'autorité du Maire, œuvrent bénévolement à la prévention et à la protection des massifs forestiers de la commune.

### PREVISION

Lors des périodes les plus critiques de l'année, on mesure quotidiennement les conditions hydrométéorologiques et l'état de la végétation. La surveillance est assurée par un réseau de tours de guet et de patrouilles de surveillance équipées pour attaquer les départs de feux.

### PROTECTION

Des aménagements de terrain en matière de défense contre l'incendie sont réalisés : pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres et aériens...

## CONSIGNES GENERALES FACE A UN FEU DE FORET

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- débroussailler,
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- attaquer le feu, si possible.

Dans la nature :

- s'éloigner dos au vent,
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- à pied rechercher un écran (rocher, mur...),
- ne pas sortir de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- occulter les aérations avec des linges humides,
- rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- éteindre les foyers résiduels.

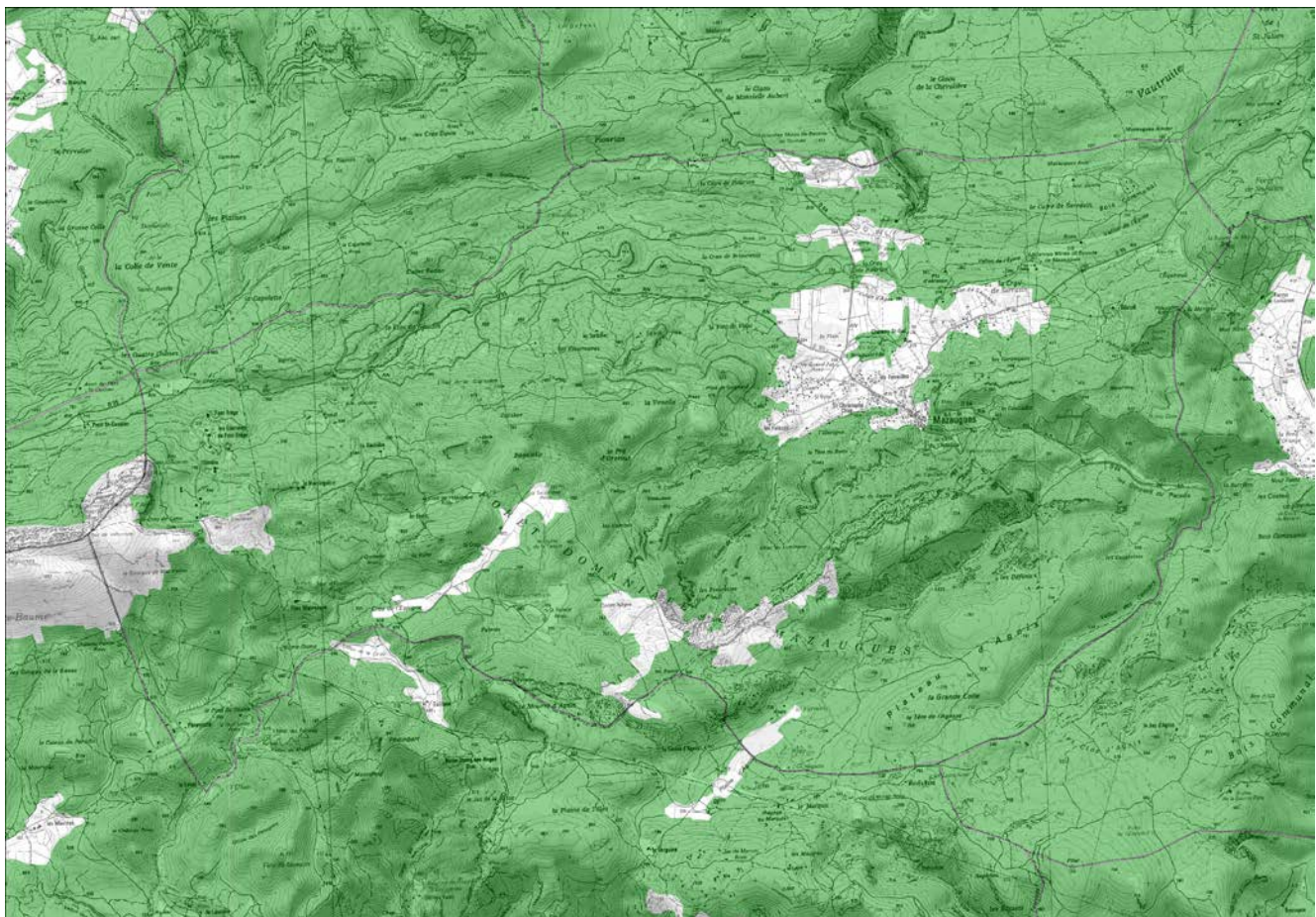
**vous êtes dans une zone soumise au  
RISQUE DE FEU DE FORET**  
consultez le dossier déposé en mairie

**consignes en cas de feu de forêt**

<b>L'INCENDIE APPROCHE</b>	<b>L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE</b>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt</li> <li>▶ ne sortez pas sans ordre des autorités</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation</li> <li>▶ arrosez les abords</li> </ul>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche</li> </ul>	
 <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ fermez les vannes de gaz et de produits inflammables</li> </ul>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ fermez volets, portes et fenêtres</li> <li>▶ calfeutrez avec des linges mouillés</li> </ul>	

**CARTOGRAPHIE DU RISQUE FEU DE FORET**

Sources: BD CARTO IGN, BD TOPO IGN, SCAN 25 IGN



# Risque mouvement de terrain

## QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

On distingue :

- Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements, la solifluxion, le fluage, le retrait-gonflement et le fauchage.
- Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements liés à la présence de cavités souterraines (carrières ou ouvrages souterrains), les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

La commune est soumise à différents types de mouvement de terrain :

- Chutes de blocs,
- Effondrement de cavités souterraines (vides miniers)
- Retrait-gonflement des argiles

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

### PREVISION

Il est très difficile, pour des raisons autant techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer de systèmes d'alerte.

### PROTECTION

Examen très rapide des zones situées en périphérie immédiate, par un expert, afin de procéder à l'évacuation préventive totale ou partielle, à l'interdiction de circulation...

## CONSIGNES GENERALES FACE A UN MOUVEMENT DE TERRAIN

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
- gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

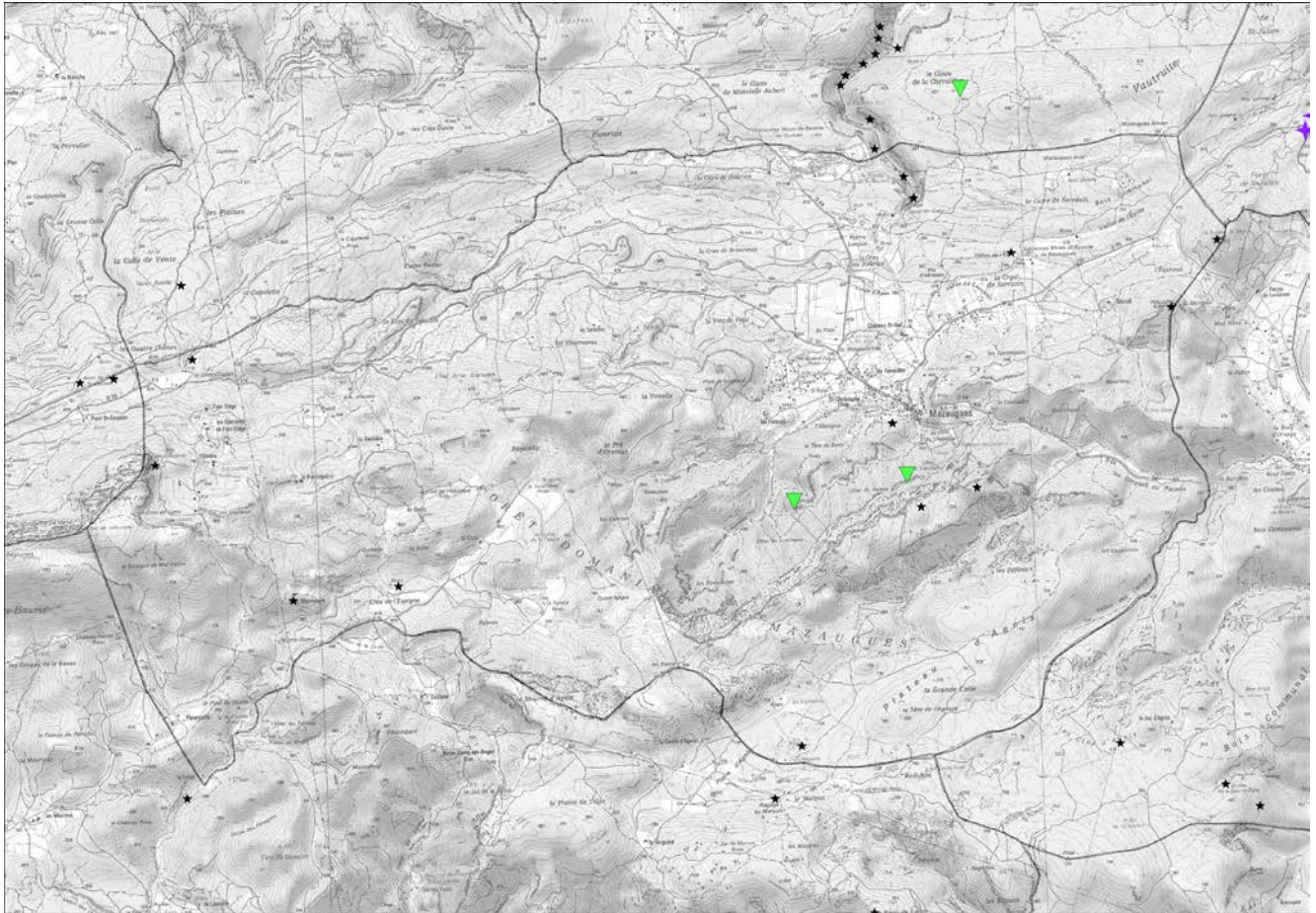
### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- rejoindre le lieu de regroupement indiqué.



## CARTOGRAPHIE DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Source : BRGM



# Risque sismique

## QU'EST-CE QU'UN SEISME ?

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 ont modifié le zonage sismique de la France la divisant en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. La commune de Mazaugues est située en aléa faible, 2. Les nouvelles règles de construction parasismiques ainsi que le nouveau zonage sismique (qui modifient les articles 5653-1 à 8 du Code de l'Environnement) sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011.

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE SISMIQUE

### PREVENTION

Des normes parasismiques et un zonage sismique de la région impose l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

### PREVISION

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.

## CONSIGNES GENERALES FACE A UN SEISME

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- fixer les appareils et les meubles lourds.

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- à l'intérieur : Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- à l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),
- en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses,
- ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).



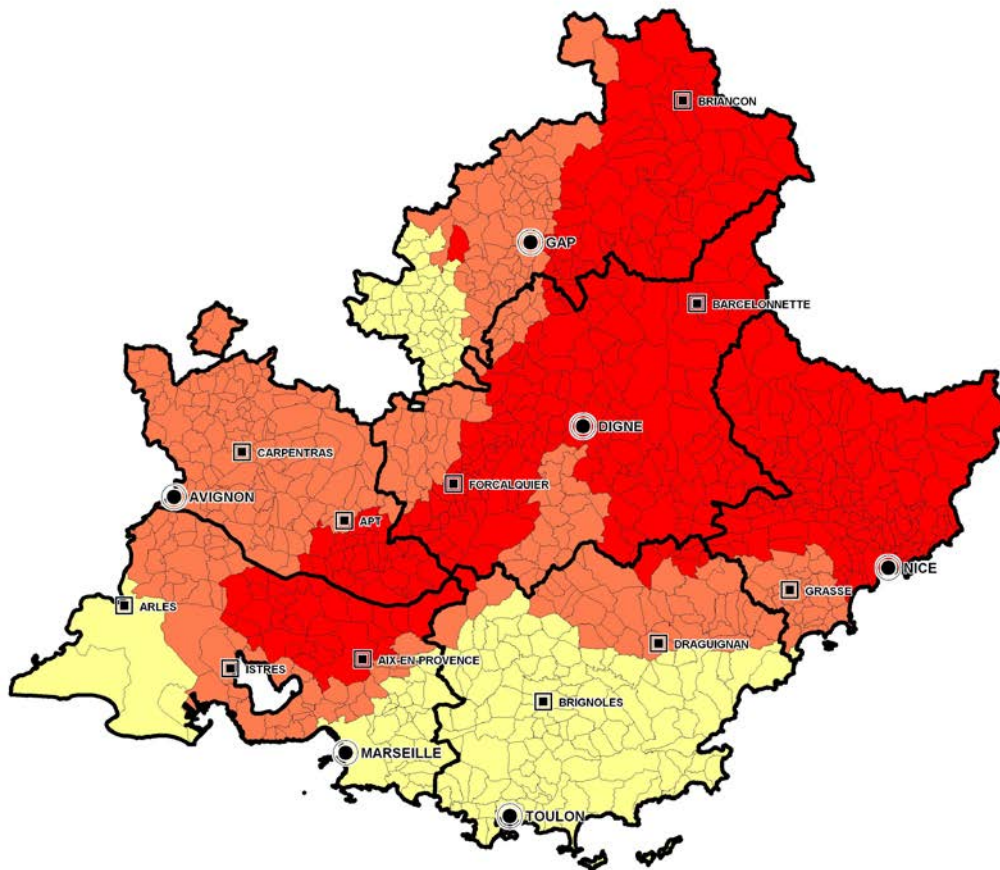
**vous êtes dans une zone soumise au  
RISQUE SISMIQUE**  
consultez le dossier déposé en mairie

---

**consignes en cas de tremblement de terre**

<p style="text-align: center;"><b>PENDANT</b> protégez-vous la tête avec les bras</p> <p>à l'intérieur  abritez-vous sous un meuble solide</p> <p>à l'extérieur  éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...</p> <p style="text-align: center;">si vous êtes en voiture restez-y</p>	<p style="text-align: center;"><b>APRES</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>fermez le gaz et l'électricité</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;">  <p>évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>écoutez la radio respectez les consignes des autorités</p> </div> </div> <p style="text-align: center;">rejoignez le lieu de regroupement</p>
--	--

## CARTOGRAPHIE DU RISQUE SISMIQUE EN REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR



### Zonage sismique

- 2 - Faible (183)
- 3 - Modérée (362)
- 4 - Moyenne (418)

# Risque industriel

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE INDUSTRIEL ?

Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Les principales manifestations de l'accident industriel sont l'incendie avec risque de brûlure et d'asphyxie, l'explosion, et/ou la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol, de produits dangereux.

La commune de Mazaugues est soumise à un risque industriel lié à la présence de l'installation classée soumise à autorisation avec servitudes, Titanobel. Les risques liés à cette installation industrielle sont le risque d'explosion et dans une moindre mesure l'incendie.

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE INDUSTRIEL

### PREVENTION

Des études de dangers, dont le but est d'identifier les risques, évaluer leur probabilité et leurs conséquences, sont réalisées sous la responsabilité de l'exploitant et examinées par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), qui contrôle la sécurité de ces installations.

### PROTECTION

Un POI (Plan d'Opération Interne) est élaboré par chaque exploitant et destiné à maîtriser les incidents circonscrits à l'enceinte de l'établissement.

Face à un risque majeur, dépassant les limites de l'établissement, un PPI est déclenché par le Préfet. Ce dispositif prévoit l'organisation des secours, réglemente la circulation autour du site, et prévoit l'alerte des populations.

En cas d'incident ou d'accident, dépassant les limites de l'établissement, l'alerte des populations est réalisée par des sirènes caractérisées par leur son modulé : trois cycles d'une minute et quarante et une secondes, séparés par un court silence. Les sirènes sont testées le 1er mercredi de chaque mois, à 12h pour le réseau national.

## CONSIGNES GENERALES FACE A UN RISQUE INDUSTRIEL

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- s'informer sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde,
- disposer d'un poste de radio à piles,
- avoir à portée de main le matériel nécessaire à la mise à l'abri (adhésif, bouteilles d'eau).

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- s'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche,
- ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des gaz toxiques,
- écouter les radios locales pour connaître les consignes à suivre,
- arrêter les aérations pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre abri et si possible, boucher les entrées d'air, portes, fenêtres...
- ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle car il peut y avoir risque d'explosion,
- ne pas aller sur les lieux de l'accident car vous iriez au devant du danger,
- ne pas aller chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer,
- ne pas téléphoner car il faut libérer les lignes pour les secours.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

**vous êtes dans une zone soumise au RISQUE INDUSTRIEL**  
 consultez le dossier déposé en mairie  
**consignes en cas d'accident**

 rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

 fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations  
éloignez-vous-en

 écoutez la radio  
respectez les consignes des autorités

**ALERTE**  
sirène ou services de secours

**FIN D'ALERTE**  
30 secondes

 n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

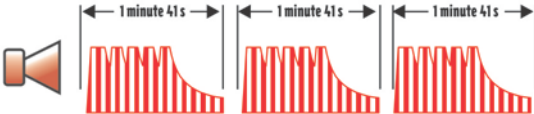
 ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle

 ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

**SIGNAL D'ALERTE**

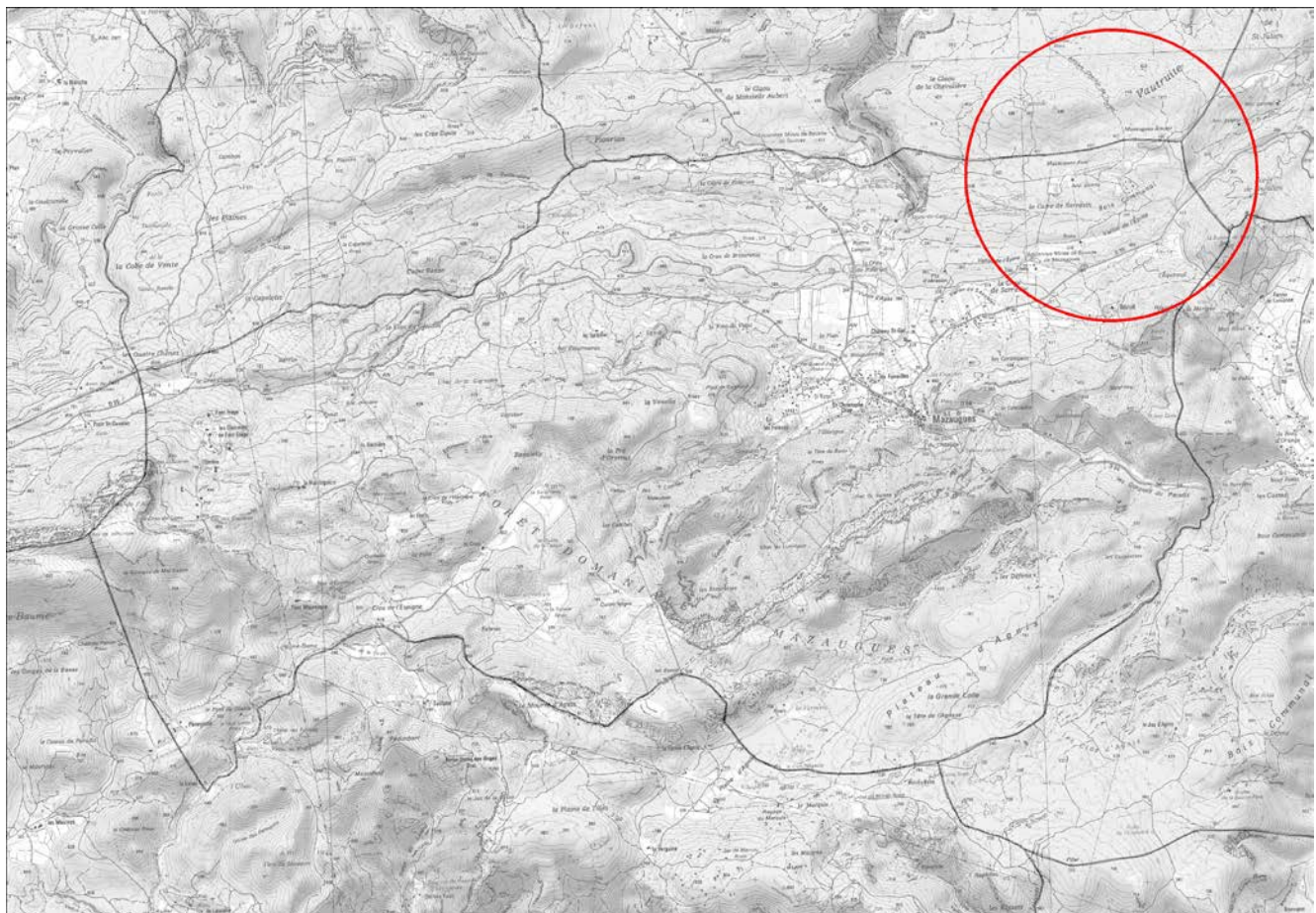
**Vous entendez la sirène...**

Un son montant et descendant  
 3 fois 1 minute 41s séparées par un court silence



**CARTOGRAPHIE DU RISQUE INDUSTRIEL**

Périmètre du Plan Particulier d'Intervention du site de Titanobel



## Risque transport de matières dangereuses

### QU'EST-CE QU'UN RISQUE TMD ?

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. On peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés :

- une explosion avec des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc),
- un incendie avec des effets thermiques (brûlures) pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques. 60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.
- un dégagement de produit toxique provenant d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique).

La commune de Mazaugues est susceptible d'être concernée par le risque de TMD, du fait des livraisons de carburants et combustibles, mais également par la présence du site TITANOBEL qui génère un transport d'explosifs sur la RD 95.

### MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE TMD

#### PREVENTION PAR DES MESURES REGLEMENTAIRES ET DES CONTROLES

Réglementation internationale qui impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques.

Contrôles techniques des véhicules de transports de matières dangereuses par route.

Restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires au niveau local par le préfet et le maire.

#### PROTECTION

Mise en œuvre de la convention « TRANSAID », signée entre le ministère de l'Intérieur et l'Union des Industries Chimiques (UIC), pour apporter aux autorités responsables des secours aide, expertise et assistance technique spécialisée lors d'accidents de TMD.

Application du dispositif ORSEC (activé par le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques telles que le Plan de Secours Spécialisé TMD du Var.

### CONSIGNES GENERALES FACE A UN RISQUE TMD

#### AVANT : SAVOIR IDENTIFIER

Un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) généré(s) par la ou les marchandise(s).

#### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

Si on est témoin d'un accident, donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112). Dans le message d'alerte, préciser si possible le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.), le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.), la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.), le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

En cas de fuite de produit :

- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner,
- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit,
- ne pas fumer,
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

#### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

À la fin de l'alerte, aérer le local dans lequel vous vous êtes mis à l'abri.

**vous êtes dans une zone soumise au  
RISQUE DE TRANSPORT  
DE MATIERES DANGEREUSES**

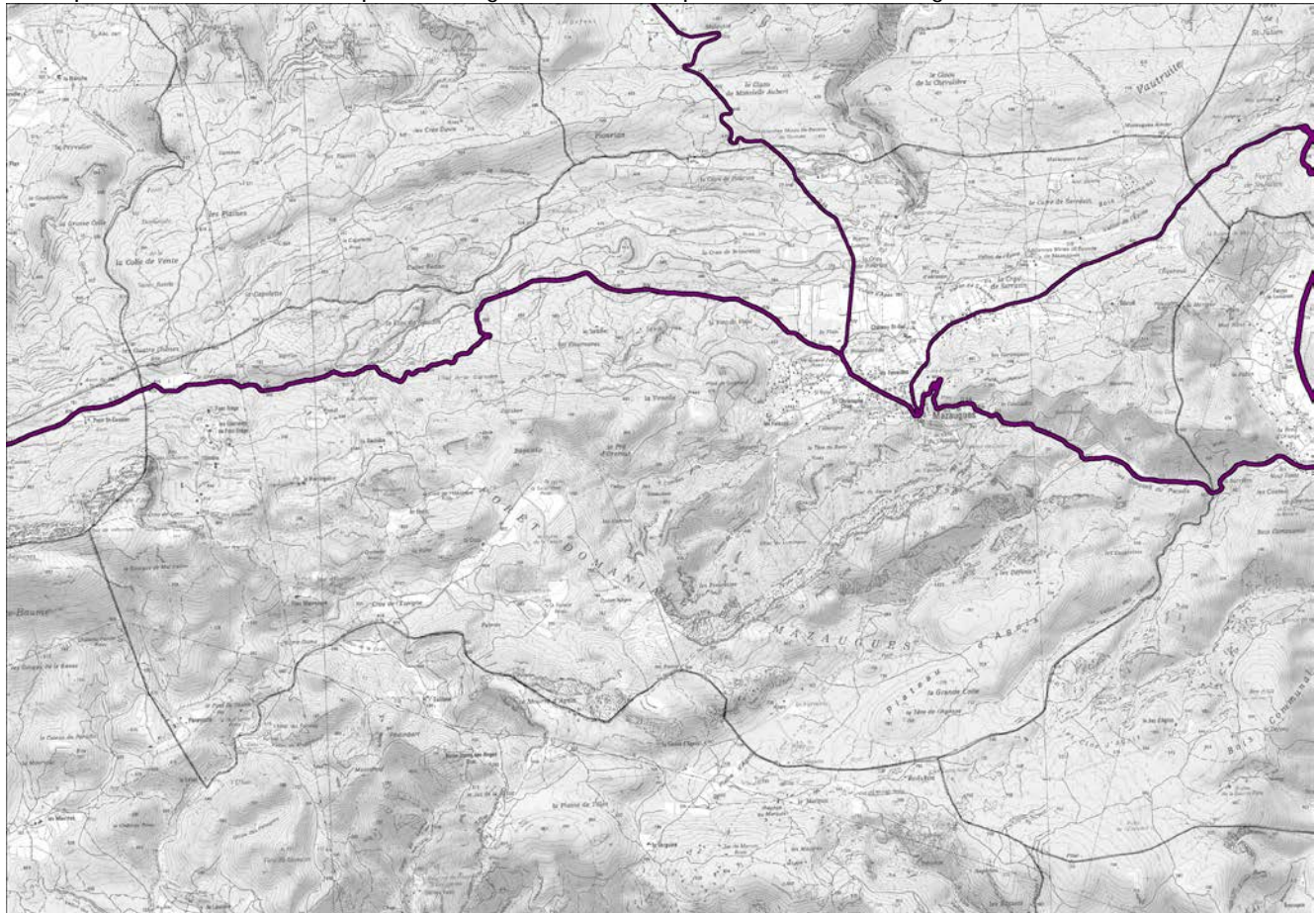
consultez le dossier déposé en mairie

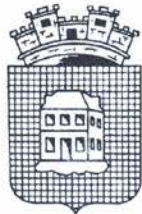
**consignes en cas d'accident**

	<p>▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche</p>		<p>▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer</p>
	<p>▶ écoutez la radio</p>		<p>▶ ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle</p>
	<p>▶ respectez les consignes des autorités</p>		<p>▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</p>

### CARTOGRAPHIE DU RISQUE TMD

Principaux axes routiers susceptibles de générer du transport de matières dangereuses





# Les CONSIGNES DE BONNE CONDUITE

face aux risques majeurs

## ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

**Vous entendez la sirène... DÉBUT D'ALERTE**  
Un son montant et descendant d'environ 5 minutes

**vous entendez la FIN D'ALERTE...**  
Un son continu de 30 secondes

## AUTRE MOYEN D'ALERTE : VÉHICULE SONORISÉ

Début d'alerte 2 minutes

corne de brume ou services de secours

Fin d'alerte 30 secondes

### METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger.



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours.



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.

### VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

FEU DE FORÊT		▶ fermez volets, portes et fenêtres calfeutez avec des linges mouillés	
MOUVEMENT DE TERRAIN		▶ éloignez-vous de la zone dangereuse	
INONDATION		▶ montez à pied dans les étages	
SÉISME		▶ abritez-vous sous un meuble solide	

TMD		▶ éloignez-vous de la zone dangereuse	
INSTALLATION CLASSÉE		▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche	
RISQUE NUCLÉAIRE		▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche	

Écoutez les consignes générales

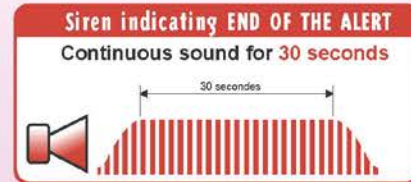
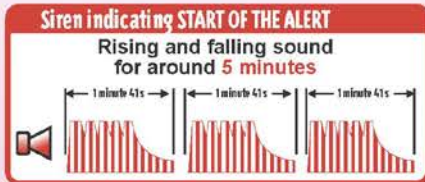
**N° Vert 0 800 427 366**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Mairie de Mazaugues, 46 boulevard Lambert,  
83136 Mazaugues. Tél : 04 94 86 95 03



# SAFETY INSTRUCTIONS IN CASE OF MAJOR RISKS

## ALERT IN CASE OF MAJOR RISK



## OTHER TYPES OF ALERT: VEHICLE WITH SIREN

Start of alert **2 minutes**

horn or emergency services

End of alert **30 seconds**

### STAY OUT OF THE WAY OF DANGER



Do not collect your children from school a special setup is there to protect them.



Do not use the telephone so lines remains free for the emergency services.



Listen to the radio and wait for official instructions.

### YOUR LIFE DEPENDS ON HOW FAST YOU APPLY THESE INSTRUCTIONS

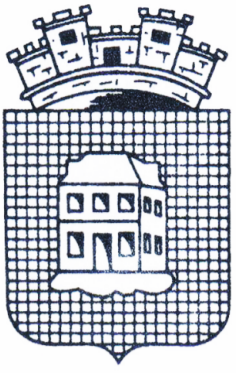
FOREST FIRE		close shutters, doors and window protect with wet linen	
LANDSLIDE		leave danger zone	
FLOOD		climb to upper floors on foot	
EARTHQUAKE		take shelter under solid furniture	

HAZARDOUS MATERIALS		leave danger zone	
CLASSIFIED FACILITY		take shelter rapidly in the nearest building	
NUCLEAR RISK		take shelter rapidly in the nearest building	

**Listen to the general instructions**

**N° Vert 0 800 427 366**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Mairie de Mazaugues, 46 boulevard Lambert,  
83136 Mazaugues. Tél : 04 94 86 95 03



# Les CONSIGNES DE BONNE CONDUITE face aux risques majeurs

## ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

**Vous entendez la sirène... DÉBUT D'ALERTE**  
Un son montant et descendant d'environ **5 minutes**

**vous entendez la FIN D'ALERTE...**  
Un son continu de **30 secondes**

## AUTRE MOYEN D'ALERTE : VÉHICULE SONORISÉ

**Début d'alerte** **2 minutes**    **corne de brume ou services de secours**    **Fin d'alerte** **30 secondes**

### METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger.



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours.



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.

### VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

FEU DE FORÊT



fermez volets, portes et fenêtres  
calfeutrez avec des linges mouillés



TMD



éloignez-vous de la zone dangereuse



MOUVEMENT DE TERRAIN



éloignez-vous de la zone dangereuse



INSTALLATION CLASSÉE



rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



INONDATION



montez à pied dans les étages



RISQUE NUCLÉAIRE



rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



SÉISME



abritez-vous sous un meuble solide



Écoutez les consignes générales

**N° Vert 0 800 427 366**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Mairie de Mazaugues, 46 boulevard Lambert,  
83136 Mazaugues. Tél : 04 94 86 95 03